



La Gazette des Sudistes

310691

Lyon 23-07-2021

Vaccination Obligatoire des Soignants

Le projet de loi concernant l'obligation de vaccination des soignants a été voté hier soir à l'assemblée nationale, en 1^{er} passage.

Doivent être vaccinés, sauf contre-indication médicale reconnue, contre la covid-19, les personnes exerçant leur activité dans les établissements de santé mentionnés à l'article L. 6111-1 de la santé publique, ainsi que les hôpitaux des armées mentionnés à l'article L. 6147-7 du même code.

Donc les hospitaliers devront se faire vacciner, sinon ils risquent des sanctions!!

Les conséquences, en cas de non vaccination seront : Ne plus pouvoir exercer leur activité à compter du 15 septembre 2021, à moins de présenter le justificatif de l'administration des doses de vaccins requises

Le fait de ne plus pouvoir exercer son activité pendant une durée supérieure à deux mois en raison du non-respect de l'obligation de présentation des documents de vaccination peut être un motif spécifique **justifiant la cessation définitive des fonctions ou la rupture du contrat de travail.**



Il reste le passage devant le Sénat (23 et 24 juillet) puis le retour à l'assemblée nationale (25 juillet pour une deuxième lecture).

Des recours auprès du Conseil constitutionnel sont entrain d'être déposés.

Les collègues du CH de Montélimar sont entrés en grève illimitée pour dénoncer ce décret visant à stigmatiser les soignants. En Martinique aussi les hospitaliers ont manifesté contre la vaccination obligatoire.



Des manifestations sont aussi organisées un peu partout les samedis pour dénoncer aussi le Pass sanitaire et les conséquences antisociales qu'il va engendrer pour notre société.

Pour SUD, c'est Convaincre mais pas contraindre!!

Mesures d'attractivité et Menaces de sanctions !

De nombreux hôpitaux vont déployer des mesures pour attirer des soignants. 5000 euros pour les nouveaux arrivants : infirmiers, les IADES, les IBODES, Manip. Radios qui seront embauchés soit en CDI directement sont stagiaires de suite, sans attendre avec une prime de 5 000 euros.

Donc certains hospitaliers risquent d'être virés quand d'autres recevront une prime de 5 000 euros à l'embauche ???

Hier, les soignants étaient applaudis, et aujourd'hui, ils risquent de perdre leur travail car ils souhaitent avoir la liberté de décider du choix de se faire vacciner. A l'heure où les hôpitaux manquent cruellement de soignants, SUD condamne ces décisions qui nuisent à la santé des hospitaliers et aussi à toute la population.

Et en attendant,

- Toujours pas de création de lits !
- Toujours pas de moratoire sur la fermeture des lits, que le gouvernement continue à fermer !
- Toujours pas de reconnaissance en maladie professionnelle des infections par le COVID des hospitaliers, obligés aujourd'hui à se faire vacciner !

Section SUD Santé Sociaux hôpital Édouard Herriot

Tél: 04 72 11 06 91

mail : heh@sudsantesociaux69.org

Facebook: [SUD/ Hôpital Édouard Herriot](#)

- Toujours pas de véritables revalorisations salariales : on reste en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE !
- Toujours autant de services amputés de leurs moyens avec des lits fermés fautes de personnel !
- Toujours autant de maltraitance avec des conditions de travail dégradées fautes de moyens suffisants !

Que ce soit les IDE ou les ASD, les postes sont nombreux à ne pas être pourvus faute de candidats et surtout de démission. « Il y avait beaucoup de fatigue et la crise du Covid n'a rien arrangé. Le manque de moyens humains et financiers est un problème grave et urgent » selon nos collègues contactés.

Avec SUD, Passez à l'action!SUDISTEZ-Vous



Si vous avez des questions, contactez-nous!

Notre Fédération a déposé des préavis de grève juillet et août (voir sur son site <http://www.sudsantesociaux.org/-greve-et-manif-.html>)

Section SUD Santé Sociaux hôpital Édouard Herriot
 Tél:04 72 11 06 91
 mail : heh@sudsantesociaux69.org
 Facebook: [SUD/ Hôpital Édouard Herriot](#)



Fédération SUD Santé Sociaux

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Madame Elisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Hôtel du Châtelet,
127 Rue de Grenelle 75007 Paris

Objet : Préavis de grève mensuel SUD Santé-Sociaux à partir du 11 juillet 2021 au 11 août 2021.

Monsieur le Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national du 11 juillet 2021 au 11 août 2021 de 00 h à 24 h.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- L'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social, chargées d'une mission de service public et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public.
- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,
- aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- Un salaire net minimum à 1700€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le covid-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduiraient par des stagiairisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.
Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc Devauchelle

Paris, le 02 juillet 2021

Fédération SUD Santé Sociaux – 70 rue Philippe de Girard – 75 018 PARIS Téléphone : 01 40 33 85 00
FAX : 01 43 49 28 67 – contact@sudsantesociaux.org – www.sudsantesociaux.org



Section SUD Santé Sociaux hôpital Édouard Herriot

Tél: 04 72 11 06 91

mail : heh@sudsantesociaux69.org

Facebook: [SUD/ Hôpital Édouard Herriot](https://www.facebook.com/SUD/Hopital-Edouard-Herriot)